

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 10 juillet 2024, a été adopté le règlement 241-2024 « constituant une réserve financière dans le cadre de la création du Fonds jeunes promoteurs intitulé « Suis ton instinct » de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 12^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière